



Le Patriot act à la française validé : les libertés en danger

Toute honte bue, le Premier ministre Valls s'est félicité, dans un tweet, de la validation par les Sages du Conseil constitutionnel de la loi sur le Renseignement. « *La France a désormais un cadre sécurisé contre le terrorisme et respectueux des libertés. C'est un progrès décisif!* », s'est exclamé le chef du gouvernement, faisant fi des protestations citoyennes, des manifestations multiples, des fortes oppositions des organisations de défense des droits de l'Homme, des syndicats et des élus de la nation.

Sous prétexte de lutte contre le terrorisme, ce sont les libertés fondamentales qui sont bafouées. Le Conseil constitutionnel vient, sciemment, de porter une atteinte grave à la liberté d'informer et d'être informé en considérant « *qu'aucune disposition constitutionnelle ne consacre spécifiquement un droit au secret des échanges et correspondances des avocats et un droit au secret des sources des journalistes* ». Pour le Conseil constitutionnel « *le grief tiré de ce que le législateur aurait insuffisamment exercé sa compétence en ne prévoyant pas des garanties spécifiques pour protéger le secret professionnel des avocats et journalistes doit être écarté* ». Circulez, il n'y a rien à voir !

Quelque mois après la tuerie de *Charlie Hebdo* et les larmes de crocodile versées par la caste dirigeante sur la défense de la liberté d'expression, ces mêmes libertés sont désormais corsetées par les contempteurs de ces droits. Les journalistes, les lanceurs d'alerte et les syndicalistes seront les premiers visés par les pratiques des services de renseignement, et leur surveillance large et intrusive des citoyens.

Ce même Premier ministre qui se félicite de la loi sur le Renseignement n'est-il pas celui qui, dans d'autres fonctions, a mis son veto à l'adoption promise par le candidat Hollande (engagement de campagne n°51) d'une loi sur la protection des sources des journalistes ? Ceci explique-t-il cela ?

Le SNJ-CGT n'aura de cesse de se battre aux côtés des autres syndicats de journalistes pour obtenir enfin ce texte fondamental pour la défense de la liberté des journalistes.

En février dernier, grâce à l'action concertée des syndicats et des ONG, il a été fait échec au secret des affaires en France. Aujourd'hui le combat est mené au niveau de l'Europe avec une campagne vigoureuse contre le projet de directive européenne sur le secret des affaires que les Eurocrates bruxellois veulent nous imposer.

Avec la Fédération internationale des journalistes (FIJ) et sa Fédération européenne (FEJ), avec les organisations syndicales, nous devons poursuivre la lutte en France et en Europe contre ces lois et directives qui sont des freins à la liberté d'expression, à une information citoyenne, à la liberté du travail des journalistes. Notamment en saisissant le Conseil de l'Europe dans le cadre de la plateforme ad hoc.

Le SNJ-CGT utilisera tous les recours et les moyens de lutte pour faire échec à ces entraves aux libertés en général. Il en va de l'avenir de la démocratie.

Paris le 25/07/2015
SNJ-CGT